



Montreuil, le 26 septembre 2023

Mme Aurore BERGÉ
Ministre des Solidarités et des Familles
Courriel : sec.chefcab.cabsolidarites@social.gouv.fr

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

Copie à :

M. Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du plein emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

M. Aurélien ROUSSEAU
Ministre de la Santé et de la Prévention
Courriel : sec.chefcab.cabsante@sante.gouv.fr

N/Réf. : NP/DD/CLN
N.176_20230926

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du jeudi 19 octobre 2023 pour l'ensemble des personnels des établissements et services d'accueil collectifs et individuels de la Petite Enfance de la Fonction publique Territoriale.

Madame la Ministre des Solidarités et des Familles,
Monsieur le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques,

Le récent rapport de l'IGAS -Inspection Générale des Affaires Sociales- confirme la situation critique et dramatique, que nous dénonçons depuis des années, dans les établissements Petite Enfance.

Ce rapport met en lumière les conditions de travail dégradées dans lesquelles exercent les agent-es de ce secteur, ce qui impacte significativement la qualité d'accueil des enfants.

La fédération CGT des Services publics, aux côtés des professionnel-les de la Petite Enfance, s'est fermement opposée à la dernière réforme des modes d'accueil qui n'a fait qu'accroître ces problématiques.

Le gouvernement nous a annoncé la création de 100 000 places d'accueil d'ici 2027, avec pour objectif d'atteindre 200 000 places en 2030, dans un secteur déjà dévasté par la pénurie de professionnel-les.

De plus, le coût de la vie s'envole, et le refus de l'exécutif d'accorder le CTI - Complément de Traitement Indiciaire aux agent-es travaillant en établissements d'accueil de jeunes enfants est incompréhensible. Cette revalorisation salariale doit être versée sans discrimination, à tous les agents territoriaux de la filière sociale et médico-sociale comme c'est le cas dans la Fonction publique Hospitalière.

Pour notre organisation syndicale, il est urgent d'agir en faveur des revendications portées par les professionnel-les de la Petite Enfance.

.../...